

Films et documentaires : quelle offre ?

Un enseignant de géographie désire analyser les *films de Yann Arthus-Bertrand* avec ses étudiants. Il a repéré une émission appelée [Vu du ciel](#) qui contient 15 documentaires. N'importe lequel fera l'affaire.

Une enseignante souhaite utiliser le film : *Inégalité pour Tous* sorti en juin 2016 pour son cours de géographie économique. Idem avec *L'intérêt général* et moi sorti la même année.

Un enseignant a repéré le film *Ouragan de M. Barbançon* qu'il aimerait projeter dans le cadre de son cours sur le climat.

Un enseignant grand amateur d'Arte voit passer des documentaires sur *l'Arctique* qu'il juge très pédagogiques : il a besoin d'en extraire quelques images et commentaires pour ses étudiants.

Une enseignante a vu le documentaire *AMAP bio, culture extraterrestre ?* et le pense utile pour son cours de géographie rurale.

Pour mon cours sur l'agriculture, pourrions-nous acquérir les documentaires *Sur le Causse Méjean*, *Les Contes de la Terre*, *Sur les traces de Dieu* ?

Les Gardiens du risque, *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest* ? sont suggérés pour un autre enseignant.

Le point commun de toutes ces demandes ? La plupart n'ont pas abouti et pour les autres, l'acquisition des films n'a pas été simple.

Explications

Nous n'avons pas le droit d'acheter les films dans le commerce ou directement chez le réalisateur ou le diffuseur. Comme pour tout achat, il est obligatoire de passer par un **fournisseur agréé** par l'université. Ce fournisseur est choisi sur appel d'offre et après une procédure précise régulièrement renouvelée. Le marché de l'achat de DVD est actuellement dans les mains de l'[Adav](#), centrale d'achat réservée exclusivement aux organismes culturels et éducatifs.

Signalons tout de suite une **caractéristique importante** de ce marché. Contrairement à un livre ou à une carte qui nous revient moins cher que dans le commerce grâce aux réductions négociées par le fournisseur auprès des maisons d'édition et à ses économies d'échelle, **l'Adav nous le vend beaucoup plus cher** : de 30 à 50 euros en moyenne. A titre d'exemple, *Amérique latine*, l'autre *Amérique de J.C. Victor* (Dessous des cartes, durée 140 mn, 2007) vaut 33 euros contre 14 dans le commerce.

Les bibliothèques ne sont pas libres de leurs acquisitions parce qu'elles ne peuvent acheter que les titres pour lesquels les droits d'auteur ont été négociés. Les bibliothèques ne sont en effet pas parvenues à un accord avec l'édition cinématographique équivalent à ce qui s'est produit avec l'édition imprimée, et il n'existe pas de loi organisant la perception des droits d'auteur en bibliothèque pour les documents audiovisuels. Le fait est que producteurs et distributeurs, titulaires des droits patrimoniaux attachés aux films, craignent de perdre de l'argent en cédant ces droits aux bibliothèques. [...] Le résultat de cette lacune est que toute la production audiovisuelle éditée n'est pas accessible aux bibliothèques, qui ne peuvent acheter que les titres pour lesquels les droits ont été négociés. [Mémoire d'étude](#) de Xavier Loyant, janvier 2010

Les droits d'usage vidéo pour les réseaux culturels et éducatifs non commerciaux sont très stricts et impliquent des interdictions multiples en plus d'un tarif élevé. Chaque fournisseur négocie chaque titre : les prix varient donc selon les fournisseurs.

L'université étant riche, **payer deux à trois fois plus cher un produit pédagogique élémentaire** ne fait sourciller personne. Et puis c'est comme ça, c'est la loi, on suit la Procédure en remplissant les cases du Logiciel.

Sauf que l'Adav a beau présenter un catalogue de plus de 10 000 titres, elle ne fournit pas tous les DVD réalisés en France. Parmi notre petite liste, aucun ne s'y trouve.

Les documentaires de Yann Arthus-Bertrand ne sont plus commercialisés par l'éditeur.

« L'intérêt général et moi » n'est pas sorti en DVD et l'Adav ne peut donc pas négocier les droits.

« Inégalité pour Tous » est une référence bloquée par l'éditeur quoi que cela veuille dire.

« Ouragan » de M. Barbançon devait être disponible sur l'Adav à partir d'octobre (la demande d'achat a été faite début 2016) et ne l'est toujours pas en 2017.

« Sur le Causse Méjean », « Les Gardiens du risque », « Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? », « Sur les traces de Dieu » sont produits par le CNRS ou des chercheurs indépendants et sont vendus directement.

Que faire alors ?

Pour rester dans la légalité, on peut tenter d'acquérir le DVD **hors marché**, en suivant scrupuleusement les consignes de la Procédure pour ne pas froisser le Logiciel. Nous l'avons testé pour vous avec un des documentaires ; admirez...

Février 2015, j'échange des mels avec le réalisateur. Il n'a ni le temps ni l'idée de commercialiser son film par l'intermédiaire de l'Adav. Il a rédigé un formulaire de vente pour particulier (à 9 euros) et pour institution (à 33 euros), ce qui reste acceptable. La Procédure exige un RIB et un devis, le réalisateur renvoie le RIB scanné et précise que le formulaire d'achat vaut devis. Tout cela en un jour : tout commence donc très bien.

Le secrétariat envoie dès le lendemain la demande de hors-marché au Service du marché, avec RIB et devis en pièces jointes. La réponse est immédiate et prouve de l'efficacité du Logiciel : **il faut deux autres devis**. En réponse, je rédige un argumentaire qui convoque Léonard de Vinci : imaginez que vous demandiez des devis à d'autres peintres que Léonard de Vinci pour recevoir sa Joconde. Argument décisif : le 26 février, la commande hors-marché est acceptée et le bon de commande est envoyé au réalisateur. Puis plus rien.

Un mois plus tard, je m'informe auprès du secrétariat : la commande est toujours en cours. En avril, j'écris au réalisateur : avez-vous reçu le bon de commande de l'université ? Non. Après plusieurs mels, nous constatons que la commande en pièce jointe était trop lourde et s'est volatilisée en cours de transmission. Dans la foulée, nous pulvérisons d'autres obstacles : ainsi du DVD qui doit être envoyé AVANT paiement et sera payé dans un délai de 15 jours APRÈS réception (dixit la Procédure). Le 7 mai, le DVD arrive enfin.



Beaucoup de mels et de démarches pour 33 euros. Répéter la manœuvre : RIB, devis, argumentaire, invocation d'artistes, autorisation du service des marchés, bon de commande, relances et plus si affinités, pour chaque réalisateur ou institution ?

Et sinon, quelle autre solution ?

Passer par une structure non universitaire : une association par exemple. Il y a toujours échange de mels mais la procédure est simplifiée : un bon de commande et un chèque, le DVD par retour de courrier.

Sauf que certains réalisateurs fixent des prix bien trop élevés : de 60 à 100 euros... Et d'autres n'ont pas gravé leur film sur DVD et ne proposent aucun autre support.

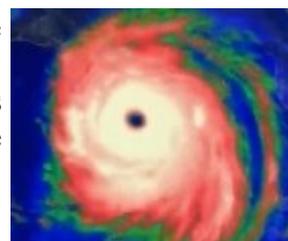
Arrêtons-nous sur cette histoire de support. On a tendance à lier le film et son support DVD, du moins dans les bibliothèques car le téléchargement de fichier vidéo est devenu pratique courante pour tous les consommateurs. La **gravure de DVD** est techniquement possible sur les ordinateurs d'aujourd'hui et un réalisateur ou une institution comme le CNRS peut donc commercialiser sa production sans passer par un intermédiaire. Toutefois, nous avons vu que même cette gravure n'est pas toujours offerte par le réalisateur. Quant à la publicité du film et sa mise sur le marché, ce sont encore d'autres étapes et d'autres complications qui justifieraient de passer par une association comme l'Adav. Encore faut-il que le fournisseur soit intéressé par le produit et que le réalisateur ait connaissance de l'existence de ces intermédiaires ainsi que le temps et la patience nécessaires pour négocier au mieux.

Le film peut être disjoint d'un support physique : l'acheteur le **télécharge** à la location ou à la vente, via internet. Il le stocke sur un disque dur, une clef USB, un serveur externe. Il peut aussi le visualiser sans le stocker. Le fichier vidéo est souvent crypté pour empêcher un usage non conforme à la gestion mise en place par le propriétaire des droits (DRM).

Des enseignants ont remarqué que les lecteurs de DVD ont tendance à disparaître des vidéo-projecteurs. Le film ne peut plus être projeté et sa copie sur un ordinateur n'est pas toujours possible. Télécharger un fichier semble donc désormais plus intéressant sauf que la **gestion du stockage** est délicate. Autant cataloguer ou ranger des DVD est simple, autant cela se complique avec des fichiers sur un disque dur, que ce soit pour un bibliothécaire ou un enseignant.

Le cas d'Arte

Dans notre liste de départ, « Ouragan » de M. Barbançon est indisponible sur l'Adav. Or il existe sur Arte une série de 3 documentaires, de bonne réputation : « Ouragan » de J. Jackson et A. Byatt. Cette série n'est pas dans le catalogue de l'Adav. Elle est accessible immédiatement et pour une somme dérisoire sur Arte, par téléchargement.



Mais ce n'est pas si simple.

[Arte](#) est une chaîne de télévision franco-allemande de service public à vocation culturelle européenne. Elle est **financée à 95% par la redevance** (taxe prélevée auprès des auditeurs et téléspectateurs) en France et en Allemagne. Ses documentaires sont diffusés dans le cadre du programme télévisé puis sont visibles pendant 7 jours sur [Arte+7](#) et enfin vendus sur [Arte boutique](#).

Arte vend ses DVD dans le commerce ou par son site : ils sont exclusivement destinés à un **usage privé dans le cercle familial**. Pour les collectivités, Arte a passé un accord avec l'Adav mais ne fournit pas toute leur production. Voici la réponse de l'Adav à notre demande d'explication :

*Nous travaillons avec ARTE depuis de nombreuses années. Nous distribuons leurs programmes édités (programmes disponibles dans le commerce) et les programmes dits à la demande. L'ensemble de leur catalogue est très vaste et **ils sélectionnent un certain nombre de titres à éditer** qu'ils distribuent dans le commerce et auprès des réseaux institutionnels. Pour le reste de leur catalogue, ils mettent en place des **micro-éditions**. Ce sont des DVD de moins bonne qualité et sans éditorialisation mais qui ne pourraient pas être disponibles sans ce mode de production. Nous avons l'intégralité de leurs titres disponibles.*

Ces **DVD à la demande** sont gravés et glissés dans une pochette neutre : ils n'ont ni étiquette, ni livret, ni jaquette. Les prix restent élevés puisqu'ils incluent toujours les droits d'usage vidéo.



Arte propose un **service de VOD (vidéo à la demande)** : LOUER un programme en VOD 48h avec ou non chargement du fichier sur le disque dur ou ACHETER un programme en VOD avec lecture sur 3 ordinateurs mais la gravure sur support DVD est impossible. Ce n'est pas cher (moins de 10 euros et souvent moins de 2 euros pour la location) mais ne s'adresse pas aux collectivités.



Pour les médiathèques, Arte s'est alliée à Universciné (films grand public français et étrangers) pour proposer [Médiathèque numérique](#). Plus de 4000 programmes consultables sur place ou à domicile.

Pour les enseignants, il existe un service spécial mais après demande d'information, ce service ne concerne pas les universités. Une plateforme similaire destinée à l'éducation supérieure est bien prévue au sein de nos développements futurs mais nous ne pouvons malheureusement pas vous donner de date précise quant à son lancement pour le moment. L'équipe Educ'ARTE

Arte est un service public. On pourrait imaginer que les films réalisés et produits par Arte sur la redevance soient gratuits pour un usage pédagogique (pour tous les établissements d'enseignement de France et d'Allemagne). Pourquoi n'est-ce pas le cas ?

Le cas INA (Institut national de l'audiovisuel)

Même incompréhension de principe pour l'[INA](#), établissement public à caractère industriel et commercial français, chargé notamment d'archiver les productions audiovisuelles, de produire, d'éditer, de céder des contenus audiovisuels et multimédias à destination de tous les publics, professionnels ou particuliers, pour tous les écrans. [Wikipédia](#).

71% de son budget est assuré par la redevance soit, en 2015, 89 millions d'euros (et 972 collaborateurs).

Dans leur FAQ, on trouve ceci :

Pourquoi l'offre disponible en ligne n'est-elle pas totalement gratuite ?

Citoyenne, l'offre proposée sur [ina.fr](#) témoigne d'un engagement fort pris par l'Ina : rendre les archives télévisuelles et radiophoniques accessibles à tous, dans le respect des ayants droit (artistes, interprètes, auteurs, musiciens, réalisateurs, producteurs...). 80% des vidéos et sons présents sont consultables en ligne gratuitement dans leur intégralité. Pour les 20% restants, vous pouvez consulter en ligne gratuitement les premières minutes. Pour avoir accès à l'intégralité de ces documents, il faut les télécharger ou **s'abonner** au Pass Illimité Ina Premium.

Ce n'est pas répondre que brandir Citoyenne et renvoyer aux premières minutes gratuites des documents payants. Et sur quels critères sont-ils payants, ceux-là ? Leur notoriété ? Leur importance dans notre histoire citoyenne ?

Il est vrai que l'INA a de lourdes charges en frais de taxis.

Résumons la situation

Obligation de passer par un fournisseur agréé

Un tarif élevé

Des documentaires non disponibles chez ce fournisseur

Une acquisition hors-marché complexe

La même complexité pour une acquisition directe via une association

Une diffusion restreinte et parfois inexistante de documentaires réalisés par des enseignants, des étudiants, des chercheurs

Des DVD à la demande moins soignés que leurs homologues du commerce sans véritable différence de prix

Une tendance à la dématérialisation du film qui pousse à des formules d'abonnement onéreuses sans résoudre l'accès à un ou des titres particuliers réclamés par les lecteurs

L'accès indispensable au haut débit pendant la projection si elle se fait en direct pendant le cours

Un stockage de fichiers pas évident et une obligation de transfert lors de la mise à jour du matériel

Des organismes publics qui vivent de leurs rentes.

Quelle solution par la Bibliothèque universitaire ?

La BU possède une riche collection audiovisuelle. En plus des DVD qu'elle présente par thème dans ses salles et dans l'espace audiovisuel, elle s'est abonnée à une [offre de VOD](#) depuis fin 2016.

En janvier 2017, 350 documents sont consultables hors de l'université, sur un ordinateur ou sur un mobile, avec une limite de 5 heures par semaine. Il suffit [d'ouvrir un compte](#). Le site est facile d'utilisation et propose de nombreux services dont une liste mensuelle des nouveautés.



Pour en savoir plus, nous avons interrogé Emmanuelle Sruh, la responsable du service audiovisuel.

D'où viennent les films et documentaires disponibles sur VOD Paris 8 ?

Les films proviennent du catalogue de notre fournisseur, Adavision, qui a été choisi par une procédure de marché public. Ce catalogue regroupe actuellement 12 500 titres, parmi lesquels nous faisons un choix adapté au public que nous visons : les étudiants, enseignants et personnels de Paris 8. Adavision est une filiale de l'ADAV.

Pourquoi ne pas avoir choisi un abonnement VOD chez Arte ou d'autres ?

L'offre de Médiathèque numérique (Arte) ne correspondait pas à notre principal critère : pouvoir choisir nous-mêmes les titres et constituer une collection, au sens où on l'entend en bibliothèque, et non un bouquet de films destiné à un très large public.

Un étudiant, un enseignant peut-il proposer ses propres documentaires pour alimenter ce fonds ?

Certains films réalisés par des enseignants de Paris 8 figurent au catalogue. Nous allons d'ici peu intégrer les films d'étudiants en cinéma que nous conservons à la BU, pour lesquels les étudiants ont donné leur accord. Pour l'instant nous n'avons pas envisagé de prendre en compte les films des autres filières car cela pose des problèmes de stockage, de coût et d'éditorialisation que ce service ne peut pas prendre en charge actuellement.

Sur la question de départ, **Films et documentaires : quelle offre ?** il apparaît à la réflexion que les contraintes administratives, juridiques, techniques et financières sont une chose mais qu'il existe une autre difficulté. **Le film et le documentaire, mêmes essentiels pour les cours en géographie, ne sont pas un sujet de discussion entre enseignants** (il faudrait déjà que la pédagogie et ses outils en soit un...). Chacun bricole dans son coin sans savoir les tenants et aboutissants de l'édition de films. L'intérêt est faible pour les mails et articles proposés par la cartothèque, pour les onglets qu'elle met en place sur son site internet. Interroger les enseignants un à un lors de leur passage à la cartothèque est plus efficace mais comment les atteindre tous ?

Des DVD sont disposés sur les présentoirs de la cartothèque (nouvelles acquisitions ou thème particulier). Les deux étagères de DVD sont en libre accès. Nous consultons les enseignants au moment des commandes.

La cartothèque a une rubrique Audiovisuel sur son site dans laquelle on trouve :
une douzaine de sites commentés de [ressources](#) audiovisuelles,
plus de 100 [vidéos](#) trouvées sur internet et classées par thèmes avec des ajouts réguliers,
les [critiques](#) des DVD par des étudiants
[notre collection](#) de DVD avec un commentaire, des liens et une illustration pour chaque titre.

Nous prévoyons une **exposition** dans le couloir du premier étage pour présenter l'offre de la cartothèque et de la BU aux étudiants et aux enseignants de géographie. Occasion d'expliquer le contexte de l'édition du films, de recueillir les pratiques des uns et des autres, de lancer la discussion, de pousser les lecteurs à utiliser ce qui existe et à proposer d'autres manières de faire.

En conclusion, **le film et le documentaire ont besoin d'être reconnus comme support pédagogique** à part entière par les enseignants, les étudiants et les tutelles universitaires. L'accès au documentaire est une chose, son utilisation pédagogique en est une autre. Le parallèle existe avec la carte de géographie. Si l'enseignant n'est pas à l'aise avec la carte, il aura des réticences à la proposer à ses étudiants même si la carte est disponible à la cartothèque. Il se contentera du livre et de la revue qui lui sont familiers. La première nécessité est donc d'informer l'enseignant et cette information est le rôle des centres de ressources documentaires : cartothèque et bibliothèque universitaire.

Quelques liens utiles sur les droits, la microédition, les fournisseurs, les mutations entraînées par l'offre vidéo en bibliothèque :

[Les collections audiovisuelles de fiction en bibliothèque publique](#) par Xavier Loyant, janvier 2010

[La Vidéo à la demande en bibliothèque](#) : Bilan et perspectives par Alicia León y Barella, janvier 2013

[Le film documentaire en bibliothèque publique](#) : quel avenir ? par Camille Rebours, janvier 2014